

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPERIEURE

DANIEL LEPAGE	Demandeur
c. LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	Défenderesse
Et ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC et AUTRES	Défendeurs

ENREGISTREMENT

Division Civile Salle n° GIN5.01 Le 24 janvier 2017

*** Palais de justice de Trois-Rivières**

PRÉSIDENT : L'HONORABLE ALAIN BOLDUC, j.c.s. (JB4255)

DEMANDE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Stéphane Michaud
Avocat du demandeur
(bureau) : 1-418-590-3455
(courriel : smavocat@hotmail.ca)

DEMANDE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Lahbib Chetaibi
M^e Denis Lemieux
Tremblay Bois Mignault Lemay
Avocats du demandeur
(bureau) : 1-418-658-9966
(fax) : 1-418-656-6766

DÉFENSE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me André Buteau
Dussault, Mayrand
Avocats de la défenderesse SAAQ
(bureau) : 1-418-528-3333
(fax) : 1-418-528-0966

DÉFENSE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Pierre Larrivée
Me Marie-Christine Côté
Joli-Coeur Lacasse
Avocats des défendeurs Association des intervenants en dépendance du Québec et autres
(bureau) : 418-681-7007
(fax) : 1-418-681-7100

NATURE DE LA CAUSE Séance de gestion par conférence téléphonique

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Josée Martel

DANIEL LEPAGE

C.

LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

et

ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC

- et - AUTRES

14h01 Appel de la cause et identification des avocats.

Le Tribunal s'adresse aux avocats au sujet des interrogatoires après défense, des expertises à être déposées au dossier de la Cour et du délai pour le dépôt de la demande d'inscription fixé au 10 février 2017.

Me Chetaibi indique que tous les interrogatoires prévus ont eu lieu en septembre 2016. Toutefois, puisque la représentante de la SAAQ n'était pas en mesure de répondre à une partie des questions, il précise qu'il fut convenu de procéder à un court interrogatoire d'un autre représentant de la SAAQ qui sera en mesure de répondre à toutes les questions posées. Il mentionne que des engagements ont été souscrits mais qu'ils n'ont pas encore été communiqués à ce jour en raison de la grève des avocats et notaires de l'État.

Me Chetaibi ajoute qu'il a identifié les domaines sur lesquels des rapports d'expertise seront préparés et qu'il en a discuté avec Me Côté.

Cela dit, il déclare qu'il prévoit un délai maximal de trois mois pour être en mesure de déposer tous les rapports d'expertise pour le demandeur, et ce, après avoir effectué l'interrogatoire du représentant de la SAAQ et reçu tous les engagements souscrits lors des interrogatoires.

Quant à Me Buteau, qui n'était pas au courant des discussions tenues au sujet des domaines d'expertise en raison de la grève, il déclare qu'il prévoit produire des contre-expertises mais qu'il ne peut se prononcer à ce sujet à ce stade-ci.

Me Larrivée mentionne qu'il comprend qu'il y a eu un échange entre sa collègue Me Côté et Me Chetaibi, mais précise qu'il n'a pas eu de communication écrite confirmant les domaines d'expertise. Il retient cependant que les expertises devraient porter sur la toxicomanie-dépendance, la prédiction du risque et la psychométrie.

Discussion entre le Tribunal et Me Larrivée sur l'opportunité de mandater les mêmes experts que la SAAQ. Me Larrivée déclare qu'il n'a pas d'objection.

Me Buteau s'adresse au Tribunal sur la possibilité de suspendre l'instance jusqu'à la fin de la grève des avocats et notaires de l'État.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Québec

N° 200-06-000172-141

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

DANIEL LEPAGE

C.

LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

et

ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC

- et - AUTRES

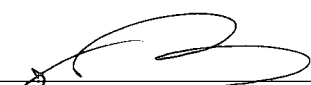
JUGEMENT

Vu le consentement des parties.

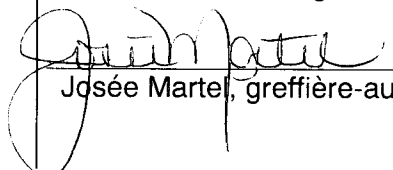
LE TRIBUNAL :

SUSPEND l'instance jusqu'à la fin de la grève de l'Association des avocats et notaires du Gouvernement du Québec (LANEQ);

LE TOUT, sans frais de justice.


ALAIN BOLDUC, J.C.S.

14h13 Fin de la séance de gestion.


Josée Martel, greffière-audicière